

EVALUATIONS

Examen oral : mercredi 27 avril (18 :30 – 19 :20, classe 104)

Les élèves passent *individuellement*. Une fois passés, les élèves peuvent repartir.

- Répertoire : chanter le répertoire qui a été distribué le mercredi 13 avril en classe. Il est à préparer sans mon aide. Vous trouverez des conseils dans la partie "références" du cahier ("comment préparer un nouveau chant").
- Rythme : Lire deux exercices de rythme : l'un en binaire, l'autre en ternaire (sans préparation).
- Créativité : chanter son devoir de créativité. Venir avec une copie propre.

Examen écrit : vendredi 13 mai

- Audition : savoir réécrire de mémoire la Danse slave (répertoire 12-13) et Ch'io mai vi possa (répertoire 16-17-18). Uniquement le chant (pas le piano).
- Audition : reconnaître et écrire les formules (« dominos ») dans les tonalités majeures et mineures de 3b à 3#, reconnaître tous les intervalles (pages RI), dictée de rythme, dictée mélodique
- Analyse : analyser une partition – les questions sont disponibles dans la rubrique « analyse » du site www.formation-musicale.be + savoir réécrire par cœur le cycle des tonalités majeures et mineures de 7b à 7#

**Veillez également noter qu'il n'y aura pas cours les 4 et 6 mai (Ascension)
ainsi que le 20 mai (examen d'une autre classe).**

RÉINSCRIPTIONS

Comme l'année dernière, nous procéderons aux réinscriptions des anciens élèves (et de leurs frères et/ou sœurs) durant le mois de juin. Ces réinscriptions se feront uniquement **sur la base de rendez-vous** préalablement fixés avec le secrétariat.

Etape 1 : du 6 au 11 juin – prendre contact avec le secrétariat pour fixer le jour et l'heure auxquels vous aimeriez être reçus. Vous pouvez prendre rendez-vous soit en vous présentant à l'Académie soit par téléphone au 02/739 30 70.

Etape 2 : du 13 au 16 juin et du 20 au 25 juin – Vous vous présentez au secrétariat environ dix minutes avant votre rendez-vous afin de compléter la fiche d'inscription préimprimée à votre nom.

BULLETINS

Les bulletins de formation musicale seront remis la première semaine de juin. Vous pourrez alors faire les démarches pour réinscrire votre enfant.

Les parents qui le souhaitent peuvent me rencontrer les 8 et 10 juin. Veuillez noter qu'il n'y aura dès lors pas de cours ces jours-là.